ASSEMBLÉE NATIONALE

GRAND CONSEIL
reçu le 27 AOUT 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

C 4172

Virginie DUBY-MULLER
Député de la Haute-Savoie
Secrétaire de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
Conseiller Départemental de la Haute-Savoie

GRAND CONSEIL			
Expédié le:		Session GC: 28-29.08.2025	
Président	X	Députés (100)	
Correspondance GC	X	Bureau	X
Secrétariat		Chefs de groupe	X
Commission: enseignement			
Objet:			
Copie à:			

Secrétariat général du Grand Conseil
Case postale
1211 Genève 3
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1204 Genève - SUISSE

Ref : TN/2025-143

Annemasse, le 26 août 2025

Mesdames et Messieurs les membres du Grand Conseil,

À l'occasion de la séance du Grand Conseil des 28 et 29 août, je souhaite, en tant qu'élue française, vous faire part de mes préoccupations concernant l'exclusion des enfants frontaliers dès la rentrée 2026, afin d'apporter un éclairage sur une annonce qui toucherait injustement le quotidien des familles frontalières et affecterait l'équilibre de nos coopérations transfrontalières.

Cette mesure, prise sans concertation avec la partie française, suscite de vives inquiétudes en Haute-Savoie et dans l'Ain et aura des répercussions profondes. 2 500 élèves sont directement concernés, parmi lesquels figurent une large majorité d'enfants de nationalité suisse. Cette décision fragilise des familles dont les parents – souvent employés du service public genevois – contribuent activement au fonctionnement du canton. Les travailleurs frontaliers versent chaque année 1,3 milliard de francs d'impôts à la source : exclure leurs enfants des écoles tout en conservant leur contribution fiscale rompt le principe d'équité et reporte injustement les charges éducatives sur la France.

C'est une décision politique qui néglige le lien humain. Elle pénaliserait en effet des enfants déjà pleinement intégrés dans le tissu scolaire genevois – sur les plan pédagogique, social et extra-scolaire. Une telle décision, brutale et précipitée, risquerait d'entraîner ruptures scolaires, déracinement émotionnel et décrochages, faute de dispositif d'accompagnement ou de délai suffisant pour permettre aux familles de s'adapter.

L'argument budgétaire avancé ne résiste pas à l'analyse, alors que les effectifs scolaires genevois ont progressé de 30 % en vingt ans. Par ailleurs, le manque de logements abordables contraint de nombreuses familles de classes moyennes à résider en France voisin, non par choix, mais par nécessité.

Cette proposition aura aussi pour effet d'accroître le nombre de faux résidents, pénalisant doublement nos départements : privés à la fois de dotations françaises et de la compensation financière genevoise, ils devront malgré tout assumer les coûts induits.

Assemblée Nationale ♦126, rue de l'Université - 75007 PARIS 07 SP ♦Tél : 01 40 63 72 33
7, Place de la Libération-BP59- 74103 ANNEMASSE Cedex ♦Tél : 04 50 80 35 02
Virginie.duby-muller@assemblee-nationale.fr♦depute@virginiedubymuller.fr♦www.virginiedubymuller.fr

Ainsi, une concertation avec les autorités françaises apparaît indispensable afin de réexaminer cette décision. Avec plusieurs collègues parlementaires de Haute-Savoie et de l'Ain, nous avons d'ailleurs saisi en juin 2025 le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères afin d'engager un dialogue constructif avec les autorités helvétiques et genevoises. Il me semble essentiel que cette démarche soit accompagnée d'un réexamen de la décision dans un esprit de coopération et de solidarité transfrontalière.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les membres du Grand Conseil, en l'expression de ma haute considération.

V. Duby-Muller

Virginie DUBY MULLER

Assemblée Nationale ♦126, rue de l'Université - 75007 PARIS 07 SP ♦Tél : 01 40 63 72 33
7, Place de la Libération-BP59- 74103 ANNEMASSE Cedex ♦Tél : 04 50 80 35 02
Virginie.duby-muller@assemblee-nationale.fr♦depute@virginiedubymuller.fr♦www.virginiedubymuller.fr